

HESAM UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH ;

Vu le décret n°2016-1233 du 19 septembre 2016 modifiant le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu le règlement intérieur de HESAM Université adopté le 22 novembre 2017 par le Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2018/002 du 9 février 2018 portant composition de la commission électorale.

ARRETE 2018/006 du 10 avril 2018 portant extension de compétence de la commission électorale.

Article 1 :

Sur la base de l'arrêté 2018/003 du 15 février 2018 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration de la COMUE, la commission électorale a constaté l'absence de dépôt de listes de candidatures à la date du mercredi 7 mars 2018.

Article 2 :

La composition de la commission électorale telle que précisée par l'arrêté 2018/002 du 9 février 2018 est compétente pour la nouvelle date de scrutin à l'urne en vue de l'élection des représentants des usagers (catégorie 6) au conseil d'administration de la COMUE qui se tiendra le **Jeudi 7 juin 2018 de 10h00 à 17h00**.



Jean-Luc DELPEUCH

Par ailleurs, le mandataire de chaque liste dûment déposée ou son représentant peut assister avec voix consultative aux séances de la commission électorale.